

Plan communal de sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a pour but de constituer un outil opérationnel propre à gérer un phénomène grave qui peut mettre en cause la sécurité des biens et des personnes sur le territoire de la commune.

Il est un outil d'aide à la décision dans la gestion de crise, et permet de gérer avec le maximum d'efficacité les évènements à laquelle la Commune peut être confrontée sans préavis.